



ENREGISTREZ facilement VOS POULES AUPRES DU CANTON!



L'enregistrement de toute détention de volaille (y compris à titre de loisir) auprès du canton est **obligatoire** en Suisse.

Cet enregistrement est important pour :

- ➔ la surveillance de la santé animale et la lutte contre les épizooties (épidémies animales)
- ➔ la surveillance et la lutte contre les zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme)
- ➔ la traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale (notre sécurité alimentaire)
- ➔ la protection des animaux

Voici un nouveau système, simple d'utilisation, qui permet l'auto-enregistrement de vos volailles.

Inscrivez vos volailles en scannant ce code QR:

Ou sous le lien :

<https://geo.vs.ch/volaille>

